

CAHIER D'ACTEUR

Léognan En Transition

Léognan en Transition,
Collectif pour le social et
l'environnement, fondé en mars
2020

« Penser global, agir local » : Le collectif vise à sensibiliser à la nécessaire transition écologique au niveau global, et fédérer des actions collectives locales pour la transition écologique, tels que les ateliers de réparation, les coopératives citoyennes d'énergie, la mobilité et l'alimentation

Contact :

Antoine Courjaud – Olivier Atteia
leognanentransition@gmail.com
<http://leognanentransition.over-blog.com/>

HORIZEO : voyons plus loin

INTRODUCTION

Horizeo : un projet singulier qui interpelle sur de nombreux aspects

Si l'installation de panneaux photovoltaïques connaît un essor important en Nouvelle-Aquitaine, le débat public sur le projet Horizeo permet d'avoir des vues croisées sur le projet. Il faut donc profiter de ce débat pour sortir de polémiques stériles et avoir une vue plus globale pour gérer le long terme. Rappelons l'objectif mondial de neutralité carbone en 2050 pour ne pas dépasser les 2°C supplémentaires par rapport à la période préindustrielle, sachant que les 1,1°C ont été atteints en 2021, d'après le dernier rapport du GIEC.

UNE PROBLEMATIQUE GLOBALE

Installer du photovoltaïque en Nouvelle-Aquitaine massivement et rapidement

Il existe un consensus, y compris parmi les acteurs du débat, sur la nécessité de diminuer la consommation des hydrocarbures. Et, en tenant compte du faible démarrage de la sobriété, tous les scénarios présentés dans le cadre du débat démontrent une nécessité de produire des quantités importantes d'énergie renouvelable. Les scénarios prospectifs tenant compte des potentiels régionaux, la puissance en photovoltaïque à prévoir en Nouvelle Aquitaine d'ici 2050 vont de 10 à 30 GWc (selon les rapports de RTE et Négawatt, visibles sur le site du débat public), pour une puissance actuelle de 3 GWc, ce qui correspond à environ 7 à 27 000 ha supplémentaires.

Les surfaces artificialisées doivent être prioritaires, mais sont insuffisantes

Evidemment la question qui se pose rapidement est celle des surfaces sur lesquelles installer ces panneaux. Le SRADETT souligne bien le fait que la priorité doit être donnée aux surfaces artificialisées. Cependant, l'inventaire des

surfaces artificialisées et friches disponibles n'est soit pas accessible publiquement, soit inachevé comme le montrent les derniers chiffres fournis par l'ADEME et la DREAL, affichant une baisse de l'estimation des surfaces réellement disponibles pour installer du PV. De même, les cadastres solaires recensant le potentiel des toitures résidentielles ou commerciales n'ont été faits que localement, ou ne sont que partiellement publics. Tout cela rend difficile aux citoyens de se construire un avis, et aux élus de prendre des décisions éclairées. Le potentiel estimé est en tout cas aujourd'hui plus faible que la demande des différents scénarios, justifiant ainsi le besoin, à moyen terme, de centrales de surfaces importantes.

Une dynamique du PV sur surfaces artificialisées trop lente

Mais si l'on analyse les vitesses de développement actuelles sur les surfaces artificialisées, les objectifs de 2030 et de 2050 seront loin d'être atteints. Dans un souci d'efficacité et d'efficience, il nous apparaît donc indispensable de combiner les deux approches.

Des grands projets qui échappent à toute régulation

L'Etat imprime le rythme de déploiement nationalement des centrales subventionnées, au travers des divers appels d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), et ce par catégories (toitures moyennes, friches et délaissés). Les maîtres d'œuvre du projet Horizéo, Neon et Engie, sont bien évidemment également actifs dans ce domaine, comme on a pu le voir avec l'obtention récente de Neoen de 9 projets totalisant 130MWc lors du dernier appel d'offre CRE4.10 pour les centrales au sol. Cependant, avec la baisse tendancielle des coûts d'investissement dans le photovoltaïque, les grands projets de centrales au sol ne faisant pas appel aux subventions sont appelés à se multiplier, échappant par là même à toute régulation.

Ce gros « trou dans la raquette » doit être

corrigé impérativement au travers d'une remise à jour des SRADETT, afin de planifier au mieux dans le temps et dans l'espace les projets actuels et futurs.

Conditionner les grands projets au sol

Comment éviter alors que se généralise le recours à la solution de facilité du « grignotage de la forêt » ? Comment éviter le déploiement de grands projets privés de manière incontrôlée ? Nous proposons qu'une mise à jour du SRADETT définisse une stratégie quantitative dans l'espace et dans le temps, incluant les grands projets privés.

Mesure n°1 : conditionner tout projet de plus de 100 ha à comprendre au moins 1/3 de surfaces artificialisées.

Ceci pourrait être réalisé en associant au projet Horizéo (quelle que soit sa surface) 1/3 de surfaces sur des parkings ou centres commerciaux, au sein du même dossier. Ceci permettrait ainsi de réaliser de concert la réalisation des objectifs énergétiques et la couverture des surfaces artificialisées.

Optimiser les nœuds de raccordement en lissant fortement la production

Par ailleurs le raccordement au réseau peut devenir problématique si un raccordement consomme toute la capacité d'injection sur le réseau. Ceci est en grande partie lié au fait que le solaire est intermittent et ainsi le pic de 1GWc du projet Horizéo ne sera atteint que très rarement, bloquant alors un accès important au réseau. Il apparaît donc nécessaire de favoriser un lissage de la production au plus près de celle-ci, et donc augmenter la capacité de stockage, ou à tout le moins de construire une vision globale tenant compte de la possibilité de stockage des véhicules électriques mais aussi du nombre d'installations solaires nécessaires pour le futur.

LE CAS HORIZEO

Des amalgames à dépasser

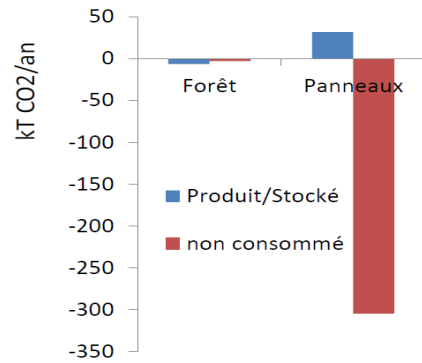
Le projet Horizéo trouve, comme souvent, une forte opposition des associations ou partis écologistes ce qui peut paraître a priori paradoxal, le réchauffement climatique étant à prioriser sur la biodiversité, puisqu'il est également responsable de l'effondrement massif de la biodiversité. Il nous semble que le mélange d'arguments est préjudiciable à une réflexion commune.

Biodiversité : un sujet complexe

Il y a par exemple un amalgame entre le nombre d'espèces identifiées sur le site qui indique une grande biodiversité soumise à une potentielle disparition, et le fait que cette biodiversité est en fait présente sur une surface très faible et ainsi la préservation, voire l'extension de ces zones dans le cadre du projet pourrait conserver, voire augmenter cette biodiversité sans lien direct avec la surface réelle occupée par les panneaux.

Bilan carbone : aller au bout de l'analyse

Le bilan carbone est aussi invoqué mais avec une considération sentimentale sur l'élimination d'une forêt, sans tenir compte des quantités énormes de carbone non émises avec l'économie de gaz ou de pétrole. Un calcul simple, évoqué par certains contributeurs au débat public mais peu relayé, permet en effet de montrer que l'électricité solaire utilisée en remplacement du gaz ou du pétrole pour la mobilité ou le chauffage, évite 50 à 70 fois plus d'émission de CO₂ que le stockage par la forêt, si bien que l'impact carbone lié à la production et l'installation de panneaux PV est compensé en 3 ans tout au plus. A cela s'ajoute la compensation réglementaire des surfaces de panneaux qui stockera du carbone dans une autre forêt, et la présence locale de prairie qui peut stocker aussi beaucoup de carbone si elle est installée avec cet objectif.



Comparaison entre le stockage de CO₂ par une forêt de 1000ha et celui évité par une centrale photovoltaïque sur la même surface

Risques inondation & incendie : des problématiques adressables

De la même manière la préoccupation concernant les risques accrus d'inondation ou d'incendie peuvent se réfléchir avec les différentes parties intéressées, en tenant compte par exemple pour l'inondation du rôle d'éponge que pourrait avoir l'extension des zones humides existantes.

Mesure n°2 : mettre en place un groupe de travail impliquant le maître d'ouvrage, les associations et le législateur pour définir la forme du projet. Les surfaces sont autorisées par étape avec validation par le groupe de travail.

Phaser le projet pour une meilleure gestion commune

En effet, afin de sortir du dilemme classique qui consiste à faire confiance à la réglementation qui ne contrôle pas toujours pas tout, il serait possible de mettre en place un projet d'installation progressive des panneaux, avec une autorisation de la phase « n+1 » uniquement si la phase « n » a satisfait aux objectifs spécifiés par l'ensemble des acteurs lors de la phase de concertation.

Flécher la fiscalité d'Horizeo pour la transition énergétique

Les éléments qui sont rarement exposés clairement concernent la partie financière : la location de terrains pour l'installation de

photovoltaïque est largement plus rentable que l'exploitation de la forêt. Il y a donc, comme dans le cas de changement d'usage du PLU, de fortes tensions entre voisins. Il peut aussi être compris que les voisins d'un projet se sentent floués par la présence de panneaux très proches de chez eux, alors que ceux-ci n'en tirent aucun bénéfice, voire craignent une dépréciation de la valeur de leur terrain.

Mesure n°3 : utiliser les retombées financières du projet Horizéo pour créer un fonds régional pour la forêt face au développement des ENR.

Ce fonds aurait pour objectif de compenser les terrains alentours d'une éventuelle perte de valeur du terrain, mais aussi d'aider les acteurs du monde forestier à faire vivre la forêt existante.

Envisager les surfaces agricoles

Dans ce contexte il peut aussi être intéressant de réfléchir à l'installation de la centrale non pas sur des terrains forestiers mais sur des zones agricoles, ce qui aurait l'avantage de faciliter la compensation et ne pas obérer le bilan carbone.

LA SOBRIETE EST URGENTE ET ESSENTIELLE

Privilégier la sobriété plutôt que les investissements massifs

Paradoxalement la partie la plus difficile de l'évolution prévue par les différents schémas n'est pas le contrôle des projets d'ENR mais la partie sobriété qui progresse très peu et sur laquelle le public se mobilise très peu, on est très loin du compte.

En fait, contrairement aux autorisations pour les entreprises, les moyens de faire évoluer la consommation énergétique des ménages et des collectivités est très faible. Or le scénario Negawatt par exemple propose de nombreux aspects qui dépendent de l'évolution des habitudes.

S'emparer du PCAET comme outil partagé de pilotage des politiques locales

Il nous semble donc utile de mettre en place tous les moyens afin de faire diminuer drastiquement la consommation d'énergie locale. Un outil est prévu pour cet objectif : il s'agit du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Mesure n°4 : intégrer dans le PCAET la mise en place progressive des ENR et la baisse de la consommation d'énergie. Le développement progressif du parc photovoltaïque serait ainsi en lien direct avec la consommation : si celle-ci ne diminue pas le parc sera plus grand !

Il s'agit ici de poser clairement et de manière quantifiée les objectifs du PCAET dans le contexte de l'installation d'une centrale photovoltaïque. Le PCAET de la communauté de commune de Montesquieu, en cours d'élaboration, peut être utilisé pour orienter les gains financiers liés à l'installation du projet afin de donner les moyens d'une politique ambitieuse en matière de réduction de consommation énergétique. Si la population est bien associée à la mise en œuvre du PCAET, elle pourra ainsi comparer les gains fournis par l'économie d'énergie et les mettre en parallèle de ceux fournis par le projet Horizéo.